

# Déclaration contenant les recommandations de la délégation de la société civile de Haïti au

Forum permanent des Nations Unies des personnes d'ascendance africaine

Troisième Session | Genève, Suisse, 16 au 19 avril 2024

## Introduction

La délégation haïtienne à la Troisième Session du Forum Permanent des Nations Unies sur les Personnes d'Ascendance Africaine (FPNU-PAA) est constituée de militantes et activistes issus d'organisations d'horizons divers de la société civile et travaillant tant en Haïti que dans la diaspora. Sensibles aux principes et valeurs de démocratie, d'État de droit et de l'affirmation de la souveraineté haïtienne, les membres de ladite délégation ont élaboré le présent document de recommandations à l'attention du Forum permanent et de toutes autres instances de l'ONU.

Il convient cependant de rappeler qu'Haïti est avant tout la première république démocratique de l'hémisphère occidental fondée par des Africains, ayant été assujettis à l'esclavage industrielle, qui se sont rebellés et ont gagné leurs libertés au prix de grands sacrifices. En renommant la nouvelle république Haïti, les Africains ont rendu hommage aux Arawaks et aux Tainos décimés par les hordes espagnoles et françaises qui avaient violemment saisi l'île dès 1492 pour l'exploiter à outrance.

En dépit de la déclaration de son indépendance en 1804, les puissances impérialistes convoitaient encore l'ancienne colonie française qui, grâce au dur labeur des esclaves Africains, était devenue la "perle des Antilles" : celle qui fournissait le plus de richesses à la France et permettait à Napoléon Bonaparte de s'imposer sur les champs européens de bataille. Les États-Unis d'Amérique étaient eux aussi déterminés à empêcher la propagation du virus haïtien" chez eux, les colonialistes d'alors ont unanimement boycotté Haïti.

Une vingtaine d'années après son indépendance, les colonialistes ont réussi à transformer Haïti en néo-colonie. Ils l'ont forcée à conclure un marché honteux sous la menace des canons de guerre : en échange d'une reconnaissance de l'indépendance, Haïti a dû s'engager à dédommager les anciens planteurs esclavagistes en leur versant une somme faramineuse. La finance française s'arrangea alors pour prêter à Haïti la somme d'argent requise à un taux d'intérêt qui condamna Haïti à réduire son peuple au bas minimum pendant des vingtaines d'années pour honorer ses dettes envers le fisc français.

Aujourd'hui, la délégation tient, d'une part, à exposer la situation de crise que traverse Haïti aujourd'hui et d'autre part, à solliciter l'appui d'actions concrètes en vue de remédier les torts historiques et

contemporains faits à notre nation, Haïti. Par conséquent, nous recommandons les actions concrètes ci-dessous, liées aux quatre thématiques suivantes :

1. Démocratie et État de droit
2. Sécurité, Justice et Paix
3. Réparations et Restitution
4. Développement durable

## **I. Démocratie et État de droit**

La démocratie est surtout et avant tout participative. Armés de l'information nécessaire, les citoyens devraient être capables de délibérer et de choisir leurs représentants aux plus hautes instances gouvernementales en toute quiétude. En conséquence, la délégation haïtienne exhorte le Forum à adopter les mesures suivantes :

1.Recommande à la mission du Bureau politique des Nations unies en Haïti (BINUH) de procéder à une auto-évaluation approfondie de ses projets de "promotion de la démocratie", y compris l'échec des missions précédentes MINUSTAH et MINUJUSTH, les lacunes et les leçons tirées. Ce rapport, basé sur des preuves, vise à s'attaquer aux structures et aux politiques qui ont eu un impact négatif sur le peuple haïtien, dans le but ultime d'affirmer la démocratie et la souveraineté haïtiennes en mettant un terme à la mission en temps opportun.

2.Recommande à la Banque mondiale et à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), agences spécialisées des Nations unies, de créer un "Fonds pour l'éducation" afin de remédier aux inégalités en matière d'accès à l'éducation et de qualité de l'enseignement en Haïti ; sans éducation pour la majorité, la démocratie et l'État de droit en Haïti resteront l'apanage d'une élite. L'objectif est d'avoir des institutions éducatives spécifiques dans chacun des dix départements, la société civile de chaque département participant à la sélection des zones les plus appropriées pour chaque département. Le fonds sera utilisé pour des programmes spécifiques visant à développer l'infrastructure éducative et la capacité de production du pays.

3.Recommande au Conseil des droits de l'homme et au Haut-Commissariat pour les réfugiés de soutenir le gouvernement haïtien, en collaboration avec la société civile haïtienne, dans la mise en place d'une commission vérité et réconciliation indépendante chargée d'établir la vérité sur les événements passés, y compris les violences perpétrées par les gangs, de promouvoir la réconciliation nationale, de créer des mémoriaux en l'honneur des victimes et de recommander des réparations ou des mesures de justice transitionnelle.

4.Recommande au Conseil des droits de l'homme et au Haut-Commissariat pour les réfugiés de soutenir le gouvernement haïtien, en collaboration avec la société civile haïtienne, dans la mise en place d'une commission vérité et réconciliation indépendante chargée d'établir la vérité sur les événements passés, y compris les violences perpétrées par les gangs, de promouvoir la réconciliation nationale, de créer des mémoriaux pour les victimes et de recommander des réparations ou des mesures de justice transitionnelle,

## **II. Sécurité, Justice et Paix**

Après des années de gabegie administrative et politique, Haïti est confrontée à une gravissime crise. Sa capacité à policer la cité est actuellement sévèrement réduite en vertu du faible nombre de policiers à son service et l'effondrement de son gouvernement. Les violations de droits humains, surtout des droits des femmes et des filles ne se comptent plus tant elles sont nombreuses. Il est urgent d'y remédier en plaidant en faveur de consultations permanentes avec les organisations non-gouvernementales de droits humains et le gouvernement haïtien afin d'établir des mécanismes solides pour protéger les femmes et les filles contre les abus sexuels et assurer le bien-être et l'inclusion des femmes et des filles à travers des programmes de promotion de la participation féminine dans le quotidien.

5. Recommande que le Forum plaide auprès de la communauté internationale pour qu'Haïti dispose des moyens d'assurer la paix et la tranquillité publique en se dotant d'une police moderne en nombre suffisant et dont les unités spécialisées seront rompues à briser le carcan des gangs criminels sur le territoire haïtien tout en ayant en tête le strict respect pour les droits humains des citoyens et des citoyennes. Ainsi, la délégation recommande qu'une partie du budget placée dans un Basket Fund des Nations Unies en Haïti dans le cadre du Programme Conjoint d'Appui à la Police Nationale sera utilisée pour créer deux nouvelles académies de formation de la police dans deux autres départements du pays. d'augmenter rapidement les effectifs de la police nationale haïtienne au cours des vingt-quatre prochains mois et d'atteindre au moins un ratio de 2/1000 habitants. Pour ce faire, Cela aidera le pays à former des unités de police plus spécialisées puisque le ratio actuel est inférieur à 1,2 pour 1000 habitants, alors que la norme internationale acceptée est de 2,2/1000 habitants.

6. Recommande au Conseil de sécurité de lancer un appel aux États membres, notamment auprès de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique, pour qu'ils fournissent un soutien logistique à partir de leurs réserves d'équipements de police, plutôt que d'équipements de guerre, comme ce fut le cas avec l'Ukraine, du matériel et des capacités logistiques essentiels à court terme pour mener à bien ses missions.

7. Recommande à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'organiser des conférences régionales impliquant Haïti et les pays de la région et de la sous-région touchés par le trafic d'armes, de munitions et de drogues afin de développer un cadre de coopération institutionnelle, logistique et opérationnelle pour surveiller et supprimer les réseaux de trafiquants.

8. Recommande au Conseil des droits de l'homme, à la Cour internationale de justice, avec l'avis de la Cour pénale internationale, d'apporter un soutien à l'État haïtien et aux organisations de la société civile dans la mise en place d'un tribunal spécial pour poursuivre les crimes sexuels commis contre les filles et les femmes tant pendant la mission de la MINUSTAH que depuis le début de la crise et des conflits récents en juillet 2018. Ce soutien consistera également en des ressources pour les organisations de

défense des droits des femmes afin d'établir un recours juridique pour toutes les violences auxquelles les femmes sont confrontées en Haïti.

9. Reconnaisant que la violence sexuelle contre les filles et les femmes est devenue une arme de guerre contre elles, en particulier celles les plus défavorisées qui souffrent d'inégalités systématiques, la délégation recommande que le Fonds des Nations Unies pour la Population, en consultation avec UNICEF et ONU Femmes, soutienne fortement Haïti dans la mise en place d'un système de collecte de données désagrégées sur la violence sexuelle. Ces données doivent inclure spécialement comment elle affecte les filles, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, ainsi que les disparités entre le rural et l'urbain, en particulier les quartiers à forte densité de population, et des personnes déplacées à cause des récentes crises.

### **Sur la promotion des droits humains**

10. Recommande le soutien de la Commission des Droits Humains pour l'organisation des forums régionaux (Nord, Sud et Ouest) de consultation avec les organisations de la société civile sur des politiques et des programmes liés à la justice et à la sécurité, en garantissant une participation significative et une représentation équilibrée des groupes marginalisés.

11. Recommande que le Conseil de Sécurité des Nations Unies publie le rapport sur les sanctions sans partialité aucune et fournit des informations à la Justice Haïtienne pouvant faciliter l'arrestation, le jugement et la condamnation des coupables de manière juste et équitable.

12. Recommande qu'une coopération judiciaire internationale agissante des Nations Unies avec Haïti, dans un format hybride, réalise les enquêtes judiciaires relatives au dossier PetroCaribe en vue d'aboutir à la tenue d'un procès exemplaire sur la dilapidation de ces fonds.

13. L'abolitionniste afro-américain Frederick Douglass a dit à propos d'Haïti : « Haïti est noir, et nous n'avons pas encore pardonné à Haïti d'être noir... » C'est l'une des luttes les plus longues au monde pour la libération des Noirs et l'indépendance anticoloniale. La fière noirceur d'Haïti continue de façonner la réponse du monde à son peuple. C'est cette histoire et un racisme profond qui ont façonné la réponse du monde occidental à Haïti ; c'est le racisme qui permet le mépris flagrant des revendications de souveraineté d'Haïti. C'est un racisme qui s'oppose à l'engagement historique d'Haïti en faveur de la liberté des Noirs et qui prétend plutôt que le peuple haïtien, le peuple noir, n'est pas apte à se gouverner lui-même. La délégation recommande aux nations de l'ONU, en particulier celles du continent africain, de poursuivre la lutte contre le racisme inhérent au traitement occidental d'Haïti et du peuple haïtien – et de mettre en place des processus spécifiques qui mettent fin à l'ingérence écrasante de l'Occident et au contrôle des affaires haïtiennes. L'ONU et ses membres occidentaux doivent également fournir des réparations environnementales et financières pour les dommages causés par les interventions étrangères occidentales en Haïti – depuis l'épidémie de choléra jusqu'au rôle joué dans le démantèlement de l'État haïtien au cours des 20 dernières années. Aujourd'hui, l'affirmation de la souveraineté d'Haïti est une affirmation de l'autodétermination de tous les Noirs. Si Haïti n'est pas libre, aucun de nous n'est libre.

### **Sur la lutte contre la corruption**

14. Recommande que le Bureau des Nations Unies contre les Drogues et les Crimes (UNODC) accompagne la Justice Haïtienne à identifier et investiguer ceux qui financent les gangs en Haïti et facilitent l'importation des armes de gros calibres, et à réaliser un audit global des biens et richesses des personnes reconnues coupables d'actes de corruption, et de fraudes contre la République ; finaliser les enquêtes des différents grands scandales de corruption ; et aider l'État haïtien à récupérer les fonds dilapidés qui pourront être utilisés dans les infrastructures collectives dans les quartiers défavorisés.

### **III. Réparations et Restitution liées à la dette de l'indépendance d'Haïti, à l'esclavage et au pillage des ressources de la Banque centrale haïtienne par les Américains**

15. Recommande la **création d'une Commission internationale** devant travailler sur la restitution à la République d'Haïti de la rançon versée à la France pour la reconnaissance de son indépendance, et la dette encourue, conformément aux conclusions et recommandations inscrites dans le rapport de la première et deuxième session du Forum, afin d'avancer vers la reconnaissance et des discussions pratiques sur le sujet de la restitution à Haïti. Cette Commission doit être constituée en majorité d'experts et de chercheurs haïtiens, soutenus par des experts internationaux nommés par le Forum. La société civile haïtienne sera partie prenante dans le processus de nomination de ces experts. Cette commission tiendra séparés le droit à la restitution à Haïti de la rançon de l'indépendance et le droit à la réparation globale comme peuple afro descendant caribéen ayant permis aux nations Européennes esclavagistes de s'enrichir et se développer.

16. Recommande que à la suite des travaux de la commission susmentionnée, former une deuxième **Commission de médiation et de négociation** pour créer un cadre et un mécanisme de restitution sur le long terme. Cette commission travaillera avec l'État français afin de déterminer les enveloppes d'investissement monétaires et non monétaires au prorata annuel du montant de la restitution. Ce fonds servira exclusivement à des investissements dans des infrastructures de transports, de services, et d'énergie et aussi dans l'éducation, la santé et l'agriculture.

17. Recommande de fortement soutenir la société civile haïtienne dans le cadre d'une campagne d'éducation populaire pour diffuser la connaissance sur les torts causés par la discrimination, les paiements de dette, l'Occupation américaine d'Haïti, sur tous les moyens de communication à destination des jeunes et une audience intergénérationnelle ; ainsi que la production et diffusion de manière créative de la Déclaration et le plan d'action de Durban et initiatives ultérieures sur les droits des personnes d'ascendance africaine.

18. Recommande d'acheminer au Conseil des droits humains, au Conseil européen des droits de l'homme et au Conseil de Sécurité les déclarations de la Société civile haïtienne incluant leur insistante demande pour que l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine se prononce en faveur de la restitution à Haïti de la rançon de l'indépendance. Cette demande de la société civile

haïtienne doit être insérée dans les conclusions du Forum. Elle sera un pas de plus vers la mise sur l'agenda du Conseil des droits humains pour sa reconnaissance par l'État membre français.

19. Recommande de créer une **deuxième commission internationale mixte haïtienne et étrangère** devant travailler sur les réparations à la population d'Haïti par suite des torts causés avant et durant l'Occupation américaine d'Haïti de 1914 à 1934, notamment le pillage de l'Or de la Banque centrale d'Haïti, les travaux forcés dont ont été victimes les Haïtiens et les expropriations manu militari. Cette commission devra travailler à recenser les travaux d'experts haïtiens et internationaux sur la question, retracer des histoires des descendants de la période et faire des recommandations en fonction des résultats de ses travaux.

20. Recommande que le Forum permanent des personnes d'ascendance africaine (PFPAD) fasse un plaidoyer actif afin de faciliter la représentation de la société civile d'Haïti dans les négociations de la Caricom et de l'Union Africaine sur le plan de réparations globales, Haïti étant le premier point d'ancrage de la traite négrière depuis 1503.

21. Recommande que le Forum permanent des personnes d'ascendance africaine (PFPAD) statue sur le choix de vocabulaires précis en ce qui a trait aux demandes de la société civile haïtienne pour éviter les désaccords sur les instances de réparations, à savoir,

a. Dédommagement : pour les victimes de dommages causés par des pays étrangers ou des entités nationales et internationales, comme les États-Unis pendant l'occupation américaine, et les Nations unies pour les victimes du choléra et de la violence sexuelle en Haïti, pour les victimes de torts causés par des pays étrangers ou instances nationales et internationales, comme les États-Unis lors de l'Occupation américaine, ou les Nations unies pour les victimes de choléra en Haïti.

b. Restitution : en ce qui a trait à la demande adressée à la France de rendre à Haïti les sommes versées et leurs intérêts en monnaie d'aujourd'hui.

c. Réparation : concernant les demandes de réparations globales liées à la traite des êtres humains (considérée comme un crime contre l'humanité lors de la conférence mondiale sur le racisme de 2001 à Durban, en Afrique du Sud) et à ses conséquences.

22. Recommande que le Forum inclue dans ses conclusions et recommandations la demande adressée à l'ONU de prendre des dispositions pour réparer et dédommager les victimes de choléra en Haïti, l'ONU ayant déjà admis sa responsabilité dans **l'introduction et la propagation de** l'épidémie de choléra dans le pays en 2010.

23. Recommande que le Conseil des droits Humains inscrive dans son agenda la demande de justice et de réparation des torts et dommages causés par les politiques destructrices américaines à l'encontre de la production rizicole haïtienne en particulier ; et que ce point soit ultimement acheminé à l'Assemblée générale avec le soutien d'États membres.

#### **IV. Développement durable**

24. Recommande que le Forum tienne compte qu'à cause de la double dette payée par Haïti à la France, l'exploitation des richesses du pays, et aussi des torts de l'occupation américaine de 1915 - dus essentiellement au racisme dont Haïti a été victime. Ceci a eu un impact négatif sur la vie des Haïtiens et haïtiennes et a interféré avec leur droit au développement compte tenu du manque de ressources nécessaires pour investir dans le développement tant social et en infrastructure du pays. Ce sont des torts historiques et il est donc recommandé au Conseil de sécurité, à l'Assemblée Générale et aux fonds et Programmes des Nations Unies, de reconnaître ces torts et de creuser l'écart en augmentant de manière significative leurs investissements financiers en Haïti afin d'accélérer les programmes de développement visant l'atteinte des objectifs du développement durable.

25. Recommande aux États Membres et aux fonds et Programmes des Nations Unies d'augmenter de manière significative leurs investissements en Haïti et d'adopter des politiques et programmes spécifiques pour assurer l'accès universel à la santé (avant 2018, c'était à 50%) et dans la protection des ressources en eau d'Haïti, compte tenu des disparités liées aux discriminations et barrières structurelles subies par des personnes afro descendantes vivant dans les zones reculées.

###

## **ENGLISH**

### **Declaration of Recommendations from the Civil Society Delegation from Haiti**

United Nations Permanent Forum on People of African Descent

Third Session | Geneva, Switzerland, April 16-19, 2024

#### **Introduction**

A delegation from Haitian civil society will participate in the Third Session of the United Nations Permanent Forum on People of African Descent (UNPFAD) from April 16 to 19 in Geneva. At this juncture, the delegation brings together organizations from diverse backgrounds and individuals with various ideological and political perspectives, all sensitive to the core values of democracy and the affirmation of Haitian sovereignty. This is a concerted effort to best represent the different voices and ideas of Haitians from the homeland and the diaspora.

It should be remembered, however, that Haiti was above all the first democratic republic in the Western Hemisphere to be founded by Africans, who had been subjected to industrial slavery, rebelled and won their freedoms at great sacrifice. In renaming the new republic Haiti, the Africans paid tribute to the Arawaks and Tainos who had been decimated by the Spanish and French hordes who had violently seized the island in 1492 to exploit it to the hilt.

Some twenty years after its independence, the colonialists succeeded in transforming Haiti into a neo-colony. They forced it to make a shameful deal under the threat of the guns of war: in exchange for recognition of independence, Haiti had to undertake to compensate the former slave-owning planters by paying them a staggering sum. French finance then arranged to lend Haiti the required sum of money at an interest rate that condemned Haiti to reduce its people to a bare minimum for some twenty years in order to honor its debts to the French tax authorities.

Today, the delegation wishes, on the one hand, to set out the crisis situation that Haiti is experiencing today and, on the other, to solicit support for concrete actions to remedy the historical and contemporary wrongs done to our nation, Haiti. The Haitian delegation pledges to present to the United Nations, expert groups, and other members of global civil society reflections and recommendations on the current multidimensional crisis in Haiti and other issues concerning Afro-descendants and our civilization. We therefore recommend the following concrete actions, linked to the four following themes:

1. Democracy and Human Rights
2. Security, Justice, and Peace
3. Reparations and Restitution
4. Sustainable Development

## **I. Democracy and Rule of Law**

Our recommendations for reorganizing representative democracy based on the respect and equality of all citizens in Haiti – a functional nation-state – rely on a multi-faceted process: education, state-building projects, and sovereignty consolidation. The delegation:

1. Recommends that the mission of the United Nations Political Office in Haiti (BINUH) to conduct a thorough self-assessment of its "democracy promotion" projects, including the failure of the previous missions MINUSTAH and MINUJUSTH, shortcomings, and lessons learned. This evidence-based report aims to address structures and policies that have negatively impacted Haitian people with the ultimate goal of affirming Haitian democracy and sovereignty by bringing the mission to a timely end.
2. Recommends that the World Bank and the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO), specialized agencies of the United Nations, establish an "Education Fund" to address issues of inequity in access to and quality of education in Haiti; without education for the majority, democracy, and the rule of law in Haiti will remain an elite aspiration. The goal is to have specific educational institutions in each of the ten departments, with civil society from each department participating in selecting the most appropriate areas per department. The fund will be used for specific programs to develop education infrastructure and the country's production capacity.
3. Recommends that the United Nations Development Programme and other UN agencies and programs accompany the Haitian state in the short to medium term in modernizing judicial infrastructure, including court renovations, improving information technology, and establishing a national computer system for justice.
4. Recommends that the Human Rights Council and the Office of the High Commissioner for Refugees support the Haitian government, in collaboration with Haitian civil society, in establishing an independent Truth and Reconciliation Commission to establish the truth about past events, including,

violence perpetrated by gangs, promote national reconciliation, create memorials to the victims, and recommend reparations or transitional justice measures.

## **II. Security, Justice, and Peace**

### **• On Strengthening Security:**

5. Recommends to rapidly increase the personnel of the Haitian National Police over the next twenty-four months and to reach at least a ratio of 2/1000 inhabitants. This will be done by using a portion of the budget (placed in a Basket Fund) from the Joint Program in Support of the National Police to create two new police training academies in two other departments of the country. This will help the country train more specialized police units since the current ratio is below 1.2 per 1000 inhabitants, and the accepted international standard is 2.2/1000 inhabitants.

6. Recommends that the Security Council appeal to Member States for logistical support from their police equipment reserves, rather than war equipment, as was the case with Ukraine, notably from the European Union and the United States of America, to provide the Haitian National Police with equipment, materials, and essential logistical capacity in the short term to carry out its missions.

7. Recommends that the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) organize regional conferences involving Haiti and countries in the region and sub-region affected by arms, ammunition, and drug trafficking to develop an institutional, logistical, and operational cooperation framework to monitor and suppress trafficker networks.

8. Recommends that the Human Rights Council, the International Court of Justice, with the opinion of the International Criminal Court, provide support to the Haitian state and civil society organizations in establishing a special tribunal to prosecute sexual crimes committed against girls and women both during the MINUSTAH mission and since the beginning of the crisis and conflicts in July 2018. This support will also consist of resources for women's rights organizations to establish legal recourse for all violence faced by women in Haiti.

9. Recognizing that sexual violence against girls and women has become a weapon of war against them, especially the most disadvantaged who suffer from systematic inequalities, it is recommended that the United Nations Population Fund, in consultation with UNICEF and UN Women, support Haiti in establishing a disaggregated data collection system on sexual violence. This data should specifically include how it affects girls, women, people with disabilities, disparities between rural and urban areas, especially densely populated neighborhoods, and displaced persons due to the crisis.

### **• On Promoting Human Rights**

10. Recommends the Human Rights Commission's support for organizing regional forums (North, South, and West) for consultation with civil society organizations on justice and security-related policies and programs, ensuring meaningful participation and balanced representation of marginalized groups.

11. Recommends that the United Nations Security Council publish the sanctions report without any bias and provide information to the Haitian Justice system that can facilitate the arrest, trial, and fair and equitable conviction of perpetrators.

12. Recommends that an active international judicial cooperation of the United Nations with Haiti, in a hybrid format, carry out the judicial investigations relating to the PetroCaribe file with a view to holding an exemplary trial on the squandering of these funds.

13. The African-American abolitionist Frederick Douglass said of Haiti: "Haiti is black, and we have not yet forgiven Haiti for being black..." This is one of the most difficult struggles longest in the world for black liberation and anti-colonial independence. Haiti's proud blackness continues to shape the world's response to its people. It is this history and deep racism that have shaped the Western world's response to Haiti; it is racism that allows the blatant disregard for Haiti's claims to sovereignty. It is a racism that opposes Haiti's historic commitment to black freedom and instead claims that the Haitian people, the black people, are not capable of governing themselves. The delegation recommends that UN nations, particularly those on the African continent, continue the fight against the racism inherent in Western treatment of Haiti and the Haitian people – and put in place specific processes that end the overwhelming Western interference and control of Haitian affairs. The UN and its Western members must also provide environmental and financial reparations for the damage caused by Western foreign interventions in Haiti – from the cholera epidemic to the role played in the dismantling of the Haitian state over the 20 last years. Today, the assertion of Haitian sovereignty is an affirmation of the self-determination of all black people. If Haiti is not free, none of us are free.

• ***On combating corruption***

14. Recommends that the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) assist the Haitian Justice system in identifying and investigating those who finance gangs in Haiti and facilitate the importation of large-caliber weapons, conducting a comprehensive audit of the assets and wealth of individuals found guilty of corruption and fraud against the Republic; finalizing investigations into various major corruption scandals; and assisting the Haitian government in recovering misappropriated funds that can be used for collective infrastructure in disadvantaged neighborhoods.

### **III. Reparations and Restitution Related to Haiti's Independence Debt and Slavery**

15. Recommends the establishment of an international commission to work on restitution to the Republic of Haiti of the ransom paid to France for the recognition of its independence and the incurred debt, following the conclusions and recommendations outlined in the reports of the first and second sessions of the Forum, to advance towards recognition and practical discussions about restitution to Haiti. This Commission must be primarily composed of Haitian experts and researchers, supported by international experts appointed by the Forum. Haitian civil society will be involved in the process of nominating these experts. This commission will separate the right to restitution to Haiti of the independence ransom from the right to comprehensive reparations as a Caribbean Afro-descendant people who allowed slaveholding European nations to enrich and develop.

16. Recommends that a second Mediation and Negotiation Commission be formed to establish a framework and mechanism for long-term restitution following the work of the aforementioned commission. This commission will work with the French government to determine the monetary and non-monetary investment allocations on an annual basis proportional to the amount of restitution. This fund will be used exclusively for transportation, services, energy, education, health, and agriculture investments.

17. Recommends strongly supporting Haitian civil society in a widespread education campaign to disseminate knowledge about the harms caused by discrimination, debt payments, and the American

occupation of Haiti through all means of communication targeting youth and intergenerational audiences, as well as creatively producing and disseminating the Durban Declaration and Plan of Action and subsequent initiatives on the rights of people of African descent.

18. Recommends forwarding to the Human Rights Council, the European Court of Human Rights, and the Security Council the declarations of Haitian civil society, including their urgent request for the Permanent Forum on People of African Descent to advocate for the restitution to Haiti of the independence ransom. This request from Haitian civil society should be included in the Forum's conclusions. It will be a further step towards inclusion on the Human Rights Council agenda for recognition by the French member state.

19. Recommends creating a second joint Haitian and foreign international commission to work on reparations to the Haitian population for the harms caused before and during the American occupation of Haiti from 1914 to 1934, specifically the looting of the Gold from the Central Bank of Haiti, forced labor endured by Haitians, and forced expropriations. This commission will work to compile the work of Haitian and international experts on the issue, trace the stories of descendants from that period, and make recommendations based on its findings.

20. Recommends that the Permanent Forum on People of African Descent (PFPAD) actively advocate for facilitating the representation of Haitian civil society in Caricom and African Union negotiations on comprehensive reparations, with Haiti being the first point of entry for the transatlantic slave trade since 1503.

21. Recommends that the Permanent Forum on People of African Descent (PFPAD) decide on precise vocabulary choices regarding Haitian civil society demands to avoid disagreements on reparations bodies: namely,

- a. Compensation: for victims of harm caused by foreign countries or national and international entities, such as the United States during the American occupation, and the United Nations for victims of cholera and sexual violence in Haiti.
- b. Restitution: concerning the demand addressed to France to return to Haiti the sums paid and their interests in today's currency.
- c. Reparation: regarding demands for comprehensive reparations related to the transatlantic slave trade (considered a crime against humanity at the World Conference Against Racism in 2001 in Durban, South Africa) and its consequences.

22. Recommends that the Forum include in its conclusions and recommendations the request to the United Nations to take measures to repair and compensate victims of cholera in Haiti, as the UN has already admitted its responsibility for introducing and spreading the cholera epidemic in the country in 2010. A research survey will have to be carried out with the families who are victims of this so as to evaluate the damages and provide case by case reparation.

23. Recommends that the Human Rights Council include in its agenda the demand for justice and reparation for the harms and damages caused by destructive American policies against Haitian rice production and that this point ultimately be forwarded to the General Assembly with the support of member states.

#### **IV. Sustainable Development**

24. Recommends that the Forum formally consider the historical wrongs done to Haitian people. Haiti's double debt paid to France, the exploitation of the country's resources, and the violence of multiple military invasions and occupations, beginning with the U.S. occupation of 1915 and continuing through the 2004 MINUSTAH mission, these racist, historical wrongs have made economic and political development almost impossible. We recommend that the Security Council, the General Assembly, and the United Nations funds and programs and significantly increase their financial investments in Haiti to accelerate development programs to achieve sustainable development goals.

25. Recommends that Member States and United Nations funds and programs significantly increase their investments in Haiti and adopt specific policies and programs to ensure universal access to health care (prior to 2018, it was at 50%) and in the protection of Haiti's water resources, considering the disparities related to discrimination and structural barriers faced by Afro-descendant people living in remote areas.

###